

**Arrêté 2020-58 portant composition du comité de sélection
pour le poste MCF sections 07-70 du CNU
Profil : Sciences de l'éducation
Affectation CUFR : Département SE**

- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007
- Vu le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008
- Vu la convention de partenariat entre le CUFR Mayotte et l'université de Nîmes en date du 19 juin 2018
- Vu les décisions du conseil d'administration restreint du CUFR Mayotte en date du 4 mars 2020
- Vu les décisions du conseil d'université restreint de l'université de Nîmes en date du 16 mars 2020

ARRETE

Article 1 : La composition du comité de sélection créé en vue de pourvoir un emploi de maître de conférences est fixée comme suit :

Membres appartenant à l'établissement				
Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'origine
DUREYSSEIX	Fanny	MCF	Section 07	CUFR Mayotte
MORI	Miki	MCF	Section 07	CUFR Mayotte
Membres extérieurs à l'établissement				
WHARTON	Sylvie	PRU	Section 07	Aix-Marseille université
BRETEGNIER	Aude	PRU	Section 07	Université du Maine
TUPIN	Frédéric	PRU	Section 70	Université de La Réunion/INSPE
OLLIVIER	Christian	PRU	Section 07	Université de La Réunion
WALLIAN	Nathalie	PRU	Section 70	Université de La Réunion/INSPE
BALCOU	Maryvette	PRU	Section 70	Université de La Réunion/INSPE

CHEIK AHAMED	Abal-Kassim	MCF	Sections 26 - 27	Université de La Réunion/INSPE
SOUPRAYEN-CAVERY	Logambal	MCF	Section 07	Université de La Réunion/INSPE
GAILLAT	Thierry	MCF	Section 07	Université de La Réunion
PUREN	Laurent	MCF	Section 07	Université de La Réunion

Article 2 : Le président du comité de sélection est Monsieur Frédéric TUPIN.

Article 3 : Le vice-président du comité de sélection est Monsieur Abal-Kassim CHEIK-AHAMED.

Article 4 : Les noms des deux rapporteurs statuant sur les demandes de mutations prioritaires (rapprochement de conjoint, fonctionnaires en situation de handicap) et les dispenses de qualification (recrutements étrangers) sont : Christian OLLIVIER et Sylvie WHARTON.

Article 5 : Ce comité n'est valable que pour la durée du présent recrutement.

Fait à Dembéni, le 23 mars 2020

Le Directeur du CUFR de Mayotte



Aurélien SIRI